

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Stages>

artweb

Stages

- Menu - Départements - Cinéma - Licence -

Date de mise en ligne : mercredi 4 février 2015

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

STAGES PRÉ-PROFESSIONNEL ET FACULTATIF

La présentation des 2 modules de stage, pré-professionnel, dit "obligatoire" 18B, et facultatif 16A - Pour le niveau Licence 3.

Le stage pré-professionnel doit être effectué en dehors de l'Université, dans tout secteur du cinéma ou de l'audiovisuel où l'étudiant souhaite s'insérer, en France ou à l'étranger. Ce stage doit durer au minimum 105 h, cette condition est valable également pour le stage de validation du module 'stage facultatif'. La durée maximum d'un stage conventionné ne doit pas dépasser 6 mois. Aussi, vous avez droit à une gratification si la durée de stage dépasse 2 mois. L'organisme d'accueil peut également gratifier tout stage inférieur à 2 mois.

Deux stages sont possibles dans le cadre de la formation en Licence Cinéma. Le premier (18A) est obligatoire pour l'obtention de la licence. Le second (16A) est facultatif et peut être effectué en Licence 3 en lieu et place de l'Atelier de réalisation 2, quand l'étudiant a opté pour un Atelier de réalisation semestriel plutôt qu'annuel (15A et 16A).

Les stages ne peuvent être effectués dans des associations dont l'étudiant est membre. Par ailleurs tout stage prévu dans une association doit auparavant recevoir l'assentiment d'un des co-responsables des stages. *Enfin, aucun stage ne peut être effectué dans des établissements scolaires publics ou privés, y compris les établissements d'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel.*

ATELIERS STAGES :

Les étudiants sont invités à rejoindre les enseignantes Céline Gailleurd et Odile Etaix, responsables des stages, au cours d'un atelier qui se déroulera une fois par mois, tout au long de l'année universitaire.

Cet atelier a pour objectif d'assister chaque étudiant dans ses démarches de recherches de stages auprès des sociétés de son choix, ainsi que de créer un cadre d'échanges avec d'anciens étudiants qui nous feront profiter de leurs expériences en ce domaine.

Prochain atelier : mardi 12 mars 2024, de 15h à 17h, en salle des commissions (espace Deleuze 1er étage Bâtiment A)

Cet atelier des stages est ouvert aux étudiants de la Licence cinéma. Animé par Céline Gailleurd et Odile Etaix, enseignantes responsables des stages - licence cinéma. Les étudiants ayant assistés aux précédentes rencontres sont aussi les bienvenus, car de nouvelles questions y seront abordées.

Céline Gailleurd et Odile Etaix,

Enseignantes responsables des stages - licence cinéma

La recherche de stage :

Les propositions de stages envoyées par les professionnels sont recueillies et diffusées via la liste de diffusion de la Licence Cinéma. De nombreux sites répertorient les offres de stage étudiants par secteur professionnel et certains sont dédiés au secteur cinéma et audiovisuel. Les responsables des stages de la Licence cinéma peuvent aussi vous orienter dans votre recherche.

La recherche de stage est une opération qui demande du temps et de l'investissement. Il est préférable de commencer cette recherche dès la première année de votre licence.

PROCEDURE POUR SIGNER SA CONVENTION

Stages

	démarche étudiant	modalités d'envoi doc stage
avant le stage	l'étudiant télécharge, complète et signe sa convention. Il l'envoie à l'organisme d'accueil pour signature. Puis l'envoyer au secrétariat. Modèle à utiliser :  Modèle convention de stage 2023-2024	Consignes à respecter : à envoyer en pièce jointe pdf, par mail, à stage.cinema@univ-paris8.fr et licence.arts@univ-paris8.fr format pdf, en un seul document. Objet du mail : Pour signature Convention de stage NOM Prénom nÂ° étudiant licence cinéma
pendant le stage	aucune démarche particulière	aucune démarche particulière
à la fin de stage	répondre au questionnaire de suivi de votre stage, à la demande des responsables des stages. Accès au formulaire via ce lien : _Formulaire de suivi de stage récupérer son attestation de stage signée, auprès de l'organisme d'accueil (modèle page 7/7 de la convention ou tout autre modèle utilisé par l'organisme) RAPPORT DE STAGE L'étudiant rédige alors son rapport de stage (obligatoire ou facultatif, en un seul document pdf, avec annexes : convention de stage signée et attestation de stage).	Les 2 docs : convention de stage signée + attestation de stage sont à conserver pour les joindre au rapport de stage, ultérieurement (annexes) RAPPORT DE STAGE Le rapport de stage doit être envoyé en un seul document pdf à stage.cinema@univ-paris8.fr licence.arts@univ-paris8.fr Objet d'envoi : Rapport de stage (obligatoire ou facultatif) NOM Prénom nÂ° étudiant licence cinéma

Après avoir déposé sa convention pour signature, celle-ci est communiquée par mail à l'étudiant après signatures enseignante référente et direction Ufr.

délai à prévoir : La convention de stage doit être signée avant le début du stage. Pour cela, et en moyenne, il faut prévoir un délai d'une semaine entre le dépôt de votre convention de stage et ses signature (délai moyen). 15 jours avant le début du stage, dans les périodes de congés : vacances, ponts. Ces délais peuvent être moins.

Simulateur de calcul de la gratification minimale d'un stagiaire :

Vous pouvez accéder au service en cliquant sur le lien url ci-après :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

(source : *service-public.fr*)

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES RAPPORTS DE STAGE

Le rapport doit contenir en annexes : la convention de stage signée + l'attestation de stage délivrée par l'organisme d'accueil.

Tout rapport ne respectant pas ces consignes, ne sera corrigé.

Comment rédiger son rapport de stage ?

Les rapports de stage doivent être rédigés et envoyés aux enseignants responsables des stages de la licence pour correction et notation.

L'échelle complète des notes, de 0 à 20 est utilisée. En cas de note inférieure à 10/20, l'étudiant doit refaire ou compléter son rapport selon les indications données par le correcteur.

L'étudiant doit rédiger son rapport de stage dès le stage terminé. Les rapports de stage remis plus de six mois après la fin de stage, ou l'année suivant la fin de stage ne seront pas corrigés (si le délai de 6 mois est expiré).



Page de garde du rapport de stage

Pièces à présenter : Le rapport doit contenir en annexe la photocopie de la convention signée des trois parties (université, employeur, stagiaire) ainsi que l'original de l'attestation de stage que l'étudiant stagiaire doit demander à l'employeur en fin de stage. *Sans ces pièces le stage ne pourra être validé.*

Il est impératif de préciser sur la couverture du rapport s'il s'agit d'une validation du stage obligatoire (18A) ou du second stage facultatif (16A).

En préambule, l'étudiant doit indiquer en une phrase l'essentiel de ses tâches durant le stage. Il indiquera également de façon brève comment il a obtenu ce stage.

Le rapport proprement dit doit comporter en une dizaine de pages une présentation de l'entreprise ou du terrain de stage (1), la présentation des tâches effectuées (2) et la présentation de l'apport du stage à l'étudiant dans le cadre de ses études (3).

(1). **La présentation du terrain de stage** : il s'agit de présenter l'entreprise, l'établissement public, le festival... où s'est déroulé le stage. Situation juridique, propriétaires, activités principales, filiales, place de l'entreprise sur son marché... Toute information permettant en fait de situer l'importance du lieu de stage, sa situation dans son environnement immédiat, sa place par rapport à la concurrence, son rôle dans la filière cinématographique et audiovisuelle.

(2). **La présentation des tâches effectuées** : il s'agit de présenter les différents travaux, ou approches que vous avez pu tenir pendant la durée du stage. Loin de tenir un journal de bord, minute par minute de ces tâches, il vaut mieux en présenter une approche synthétique, raisonnée, classant les tâches en différentes catégories.

(3). **La présentation de l'apport** : il s'agit d'analyser, en fonction des enseignements de licence, l'apport de ce stage à votre formation. Cette partie de réflexion est la plus importante du rapport.

(4). Même si ce rapport n'est pas un mémoire, il doit cependant s'efforcer de se plier aux exigences de la rigueur universitaire : sources indiquées, problématiques clairement dégagée, etc.

Il va sans dire que *l'orthographe et la syntaxe doivent être soigneusement contrôlés avant la remise du document*. En cas de manquement à ces règles, les rapports ne seront pas corrigés.

MODIFICATION DES CONVENTIONS DE STAGE PAR AVENANT

(Cette rubrique ne concerne que les étudiants ayant besoin de modifier les dates/période/gratification... de leurs stages en cours, etc. Ci-joint le modèle de l'avenant à utiliser si c'était le cas).



Modèle avenant de stage licence cinéma 2023-2024

Qu'est-ce qu'un avenant ?

Une convention de stage signée doit être modifiée par avenant si les conditions du stage convenues initialement doivent changer.

- Exemple de modifications possibles :
- Période de stage
- Changement des modalités du stage,
- Changement du maître de stage dans l'organisme d'accueil,
- Les activités confiées sont modifiées /ajoutées /retranchées,
- La gratification.

Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du (de la) stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (6 mois).

L'avenant est soumis à des règles de conformité :

- les signataires de l'avenant sont les signataires de la convention de stage initiale
- l'avenant est signé par toutes les parties
- l'avenant est établi par anticipation des modifications dont il fait état et doit par conséquent être établi le plus rapidement possible. L'avenant doit être signé AVANT la fin prévue de votre stage.
- l'avenant ne peut modifier les clauses substantielles de la convention de stage, notamment l'année universitaire et le diplôme.

PLUS DE DOCUMENTS OFFICIELS DE STAGE

Tous les documents concernant les stages (convention de stage, avenant, convention de stage version anglaise, si le stage a lieu à l'étranger, etc), sont disponibles sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, ici :

https://services.dgesip.fr/T712/S841/stages_et_alternances